Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 035-213501646-20251218-2025_98-DE

DEPARTEMENT d'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de FOUGERES-VITRÉ
Canton de Val-Couesnon
MAIRIE
de
MARCILLE-RAOUL
Code Postal : 35560
Téléphone : 02 99 73 64 16
Mail : marcille-raoul@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BOULMER Jean-Claude

Présents : BOULMER Jean-Claude, PRUNIER Dominique, BATTAIS Dominique, MOUCHOUX Mickaël, HONORÉ David, BEAUCHER Jean-Luc, CHEVALIER Rémy, PIOT Gaël, NGUYEN-QUAN Christian
Excusés : QUEVERT Emilie, NESTORET Steve, BINOIST Christophe
Absents : LE GALLAIS Julien, LE NABEC Marie-Laure
Monsieur PIOT Gaël a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres		
En exercice	**Présents**	**Votants**
14	9	9

Date de la convocation
Le 11 décembre 2025

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24 décembre 2025

et publication le 19 décembre 2025

2025-98 Signalisation touristique directionnelle - convention de prestation de service avec l'office de Tourisme Destination Fougères

La signalisation touristique directionnelle envisagée sur les départementales D-794 et D – 91 par la commune, pour faire connaitre le site médiéval des Buttes du Châtel et compte tenu du classement des voies et du site, justifie une demande dérogatoire d'implantation auprès des services de voiries départementales.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de confier, l'accompagnement sur ce dossier à l'Office de Tourisme « Destination Fougères » au travers d'une convention, qui proposera un jalonnement de signalisation directionnelle du site « LES BUTTES DU CHATEL ». Le montant de cette prestation forfaitaire, payable après service fait, s'élève à un montant de 150 € H.T.

La communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne est partenaire de cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte cette convention et le montant de la prestation de service associée.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

MAIRIE DE MARCILLE-RAOUL